

MARIAGE

L'ensemble du dossier doit être complet 20 jours minimum avant la date du mariage.

Pièces à fournir :

- Copie des pièces d'identité en cours de validité pour les deux futurs époux.
- Copie d'acte de naissance de moins de 3 mois pour les deux personnes (*6 mois pour les personnes de nationalité étrangère*).
- Un justificatif de domicile, les professions.
- Pour les témoins : Nom, Prénoms, adresse actuelle, copie de la carte d'identité, profession.
- Pour les parents des futurs époux : Nom, Prénoms, adresse actuelle, copie de la carte d'identité, profession.

- Si un des époux est de nationalité étrangère : *Certificat de coutume établi par les autorités consulaires.*